

Rapport de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France Ce que le maire dit de faux et ce qu'il ne dit pas

La chambre régionale des comptes d'Île-de-France (CRC) a contrôlé les comptes et la gestion de la commune pour la période 2019-2023. Début 2025, le maire de Palaiseau a rendu public le rapport et a adressé un courrier à toutes les Palaisiennes et les Palaisiens. Malheureusement ce courrier contient de très nombreuses contre-vérités et omissions.

« Un redressement significatif de notre situation financière depuis le précédent contrôle »

FAUX La chambre souligne une "*fragilité persistante*" de la situation financière de la commune, marquée par des délais de paiement dépassant 30 jours, des dépenses de fonctionnement inférieures aux moyennes régionales, une diminution de 50 agents titulaires, une capacité d'autofinancement jugée tendue, et une trésorerie nette en dessous du seuil prudentiel de 2 mois.

« La dette totale de la Ville a ainsi baissé de 15% depuis 2014. »

FAUX Si la CRC parle de situation assainie par rapport au précédent examen, **la dette a baissé de 10,7 % entre 2014 et 2024** (et de seulement 5,7 % depuis 2015) soit moins en 10 ans que sous la seule mandature 2008-2013 de la précédente majorité de gauche.

« Une augmentation sensible de nos investissements »

FAUX La chambre fait le constat que la dépense d'équipement constitue la « **variable d'ajustement privilégiée** » et reste très faible à 204€ par habitant, très inférieure aux moyennes départementales et régionales. Un financement de l'investissement composé de surcroît pour 30 % de produits de cession au profit d'opérations immobilières.

« Nous n'augmenterons pas la fiscalité locale »

RACCOURCI le taux d'imposition locale n'a pas augmenté à Palaiseau certes (et depuis 2001 et non 2014 comme le sous-entend le maire), par contre la base imposable ayant augmenté, le montant d'impôt payé par chaque Palaisienne et chaque Palaisien a augmenté.

Par ailleurs, le nombre d'habitants ayant aussi augmenté ces dernières années en particulier avec la création du quartier Camille Claudel (dont le projet a été lancé en 2011), les recettes fiscales ont mécaniquement augmenté au profit de la commune comme le montre les chiffres issus du rapport de la CRC avec une évolution des

ressources fiscales propres de la commune de 26,80M€ à 33,32M€ pour la seule période 2019-2023 (+24,4%).

« Nous continuerons à maîtriser notre urbanisation »

VRAI MAIS Si la municipalité a bien fait le choix de réduire de 1 000 le nombre de logements collectifs initialement prévus sur le Plateau en 2013, nous continuons à dénoncer l'opacité avec laquelle le maire avance sur un projet de doublement de la taille du quartier Camille Claudel avec une extension vers le bois du Clos-du-Pileu et les terres agricoles des Marnières comme l'a montré récemment la demande de positionner un futur réseau de chaleur sur cette zone à l'occasion du débat sur la révision du Schéma d'aménagement régional.

Sur le principal enseignement de ce rapport

« le redressement significatif de notre situation financière depuis le précédent contrôle qui portait sur la période 2009-2013. Alors que la CRC dénonçait en 2014 la diminution «préoccupante» de la capacité d'autofinancement laissée par la majorité précédente, la CRC conclut ainsi aujourd'hui que « la situation communale apparaît assainie par rapport au dernier examen ».

Ce n'est pas du tout ce que la CRC écrit. Le maire assemble des morceaux de phrases du rapport pour leur faire dire ce qu'il veut. Dans la synthèse du rapport de la CRC, les têtes de paragraphe donnent un discours bien différent :

- Des relations institutionnelles dynamiques, dans le contexte d'une opération d'intérêt national très favorable au développement communal
- Des processus comptables perfectibles, une situation financière fragile à consolider
- Une démarche volontaire en faveur des achats durables à structurer davantage
- Un système d'information dont le cadre stratégique et le pilotage doivent être affermis

Le rapport de la chambre régionale des comptes est un outil technique qui synthétise la situation financière de la ville et sert d'audit pour améliorer la gestion communale. Il est regrettable que le maire tente de tordre les faits ou bien énonce des contre-vérités dans le seul but d'en retirer un gain politique à l'approche des prochaines élections municipales.

D'autant que la situation délicate que connaît notre commune comme les autres collectivités locales n'est pas étrangère aux politiques de pénurie que soutiennent le maire et sa majorité du local au national, en témoigne les récentes coupes budgétaires du département, de la région et de l'actuel gouvernement.

CEPAL

Palaiseau, le 12 février 2025

ANNEXE



RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES ET SA RÉPONSE

COMMUNE DE PALAISEAU

(Département de l'Essonne)

Exercices 2019 et suivants

SYNTHÈSE

La chambre régionale des comptes Île-de-France a contrôlé les comptes et la gestion de la commune de Palaiseau à compter de 2019.

La commune, qui compte 34 750 habitants en 2020, est membre de la communauté d'agglomération Paris Saclay. Son maire en est également le président.

Des relations institutionnelles dynamiques, dans le contexte d'une opération d'intérêt national très favorable au développement communal

Présente au sein d'un large éventail de structures locales, la commune parvient à mobiliser son écosystème institutionnel pour renforcer son attractivité et faire valoir ses priorités.

L'échelon intercommunal, qu'elle mobilise pour pallier certaines contraintes opérationnelles, lui permet de conforter ses ressources financières, investir ou développer ses infrastructures dans le cadre de l'intérêt communautaire.

La commune est également parvenue à articuler l'action communale et les fonctions intercommunales de son maire pour assurer une insertion territoriale de l'opération d'intérêt national Paris Saclay cohérente avec les préoccupations de ses habitants et les enjeux du territoire communautaire. Ce projet de campus urbain d'envergure mondiale bénéficie d'ailleurs significativement à la commune de Palaiseau en matière de rayonnement, de développement économique et de développement des infrastructures.

Des processus comptables perfectibles, une situation financière fragile à consolider

L'information financière est globalement fiable et transparente en dépit d'enrichissements possibles concernant la programmation des investissements.

Une attention particulière doit être portée au respect des délais de mandatement incombant aux services de l'ordonnateur, à la gestion patrimoniale et au contrôle de certaines dépenses telles que les indemnités versées au titre des heures supplémentaires.

La situation financière, bien qu'assainie sur le plan de la dette, reste à conforter en raison d'un autofinancement structurellement faible qui s'est amélioré en 2023 grâce à un rebond de recettes principalement ponctuelles. Pour consolider son équilibre financier, la commune dispose de marges de manœuvre en dépenses et en recettes déjà identifiées par la chambre en 2015 mais encore insuffisamment mobilisées à ce jour.

Une démarche volontaire en faveur des achats durables à structurer davantage

Les achats durables constituent une thématique bien identifiée par l'action communale en faveur de la transition écologique. Volontaire et ambitieuse en la matière, la commune s'en est saisie dans ses différentes dimensions mais doit encore inscrire sa démarche dans un cadre stratégique davantage formalisé, conforter l'organisation récemment déployée et s'assurer de l'effectivité des clauses environnementales et sociales au stade de l'exécution des marchés.

Un système d'information dont le cadre stratégique et le pilotage doivent être affermis

La direction des systèmes d'information doit faire aboutir les réflexions organisationnelles engagées afin d'optimiser ses ressources et permettre à son responsable d'élaborer un cadre stratégique comprenant un schéma directeur et une gouvernance stratégique dédiés.

À l'issue de son contrôle des comptes et de la gestion, la chambre formule deux recommandations de régularité et une de performance.

RECOMMANDATIONS

La chambre adresse les recommandations reprises dans la présente section.

Les recommandations de régularité :

Recommandation régularité 1 : Émettre les titres de recettes correspondant aux prêts consentis au titre du programme d'aide aux commerçants, conformément à l'article 11 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Recommandation régularité 2 : Encadrer le recours aux heures supplémentaires afin de respecter les dispositions du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Les recommandations de performance :

Recommandation performance n°1 : structurer la gouvernance stratégique des systèmes d'information autour d'une instance et d'un schéma directeur.

GOUVERNANCE - CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Si la commune a mis le nombre des collaborateurs de cabinet en conformité avec la réglementation à la faveur du présent contrôle, les missions de ces collaborateurs méritent encore d'être clarifiées en cohérence avec la séparation des fonctions de maire et de président du CCAS.

La commune, présente au sein d'une variété de structures (société locales, institutions administratives, opérateurs nationaux) et de champs d'intervention (aménagement, développement économique, pôles technologiques et académiques), apparaît insérée dans son environnement institutionnel et très impliquée dans les enjeux de son territoire.

Ce dynamisme lui permet de promouvoir ses priorités, l'exemple le plus emblématique étant l'opération d'intérêt national (OIN) Paris Saclay, dont la commune bénéficie largement en termes patrimonial, de rayonnement et de dynamique de développement. Compte tenu des enjeux liés à cette opération et de son envergure, la commune doit se doter d'une estimation globale du bilan de l'opération, confrontant les charges et les recettes associées et l'intégrer à sa prospective financière.

L'intercommunalité, qu'elle mobilise en tant que de besoin pour pallier ses faiblesses opérationnelles, lui permet également de conforter ses ressources financières et de défendre une insertion territoriale de l'OIN cohérente avec les préoccupations de ses habitants, de son territoire et de ses communes limitrophes concernées par le futur campus urbain.

_QUALITE ET FIABILITE DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE - CONCLUSION INTERMÉDIAIRE _

L'information financière est globalement fiable et transparente en dépit d'enrichissements possibles concernant la programmation des investissements. Cette information peut être rendue plus accessible.

Le délai global de paiement ainsi que le suivi patrimonial doivent être améliorés.

Le déploiement d'une démarche de contrôle interne et la réalisation d'un inventaire physique seraient de nature à y contribuer.

SITUATION FINANCIERE - CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

La situation financière, qui apparaît structurellement fragile pour les exercices 2019 à 2022, connaît une amélioration en 2023 sous l'effet de recettes ponctuelles.

En effet, si l'excédent brut de fonctionnement se redresse en fin de période, les produits de fonctionnement augmentant plus rapidement que les charges de fonctionnement, cette évolution est

due à des recettes de fonctionnement pour l'essentiel non pérennes. Combinée à une baisse structurelle des charges financières et à une politique de maîtrise de l'endettement et des taux d'emprunt, la capacité d'autofinancement apparaît meilleure en toute fin de période sans qu'il soit possible à ce stade de confirmer ou infirmer le caractère durable de cette amélioration.

La situation financière reste donc à consolider. La commune dispose pour cela de marges de manoeuvre en dépenses et en recettes déjà identifiées par la chambre en 2015.

Dans ce contexte, le programme d'investissement communal constitue la variable d'ajustement privilégiée, les dépenses d'équipement diminuant de près de 35 % sur la période sous revue. Ceci est toutefois à mettre en perspective avec les investissements très importants consentis sur le territoire communal par l'État au titre de l'aménagement du plateau de Saclay dans le cadre de l'opération d'intérêt national.

S'agissant de l'endettement, la situation communale apparaît assainie par rapport au dernier examen de la chambre.

ACHATS DURABLES - CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

Les achats durables constituent une thématique bien identifiée au sein de l'action communale en faveur de la transition écologique. Volontaire et ambitieuse en la matière, la commune s'est emparée de la thématique dans ses différentes dimensions, qu'il s'agisse de l'alimentation, de l'acquisition de véhicules propres, de l'économie circulaire ou de la sobriété numérique. Un effort doit toutefois être fait en faveur de la prise en compte des aspects sociaux de l'achat durable.

Afin d'adosser cette démarche à un cadre plus systématique et structuré et s'assurer de son appropriation par les services, la commune doit saisir l'opportunité des travaux relatifs au SPASER pour achever la formalisation d'une stratégie achats durables et conforter ainsi l'embryon d'organisation mis en place.

LA GOUVERNANCE DES SYSTEMES D'INFORMATION - CONCLUSION INTERMÉDIAIRE

La direction des systèmes d'information doit faire aboutir les réflexions organisationnelles engagées afin d'optimiser ses ressources et permettre à son responsable de structurer un cadre stratégique comprenant un schéma directeur et une gouvernance stratégique propres.